



C O N S E I L

M U N I C I P A L

DU JEUDI 27 AOUT 2020

A 17 HEURES 30

RAPPORT DE PRESENTATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2020 – 17 H 30
ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 01 /27082020

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2020

Direction Générale des Services

AFFAIRE N° 02 /27082020

**DESIGNATION ET MODIFICATION PARTIELLE DES REPRESENTANTS
DE LA COLLECTIVITE POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Direction Administration Générale

AFFAIRE N° 03 /27082020

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE POUR SIEGER
AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
MARAINA**

Direction Administration Générale

AFFAIRE N° 04 /27082020

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE POUR SIEGER AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ASSEMBLEES GENERALES DE LA
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AVENIR REUNION ET FIXATION DE LA
REMUNERATION ET DES AVANTAGES A PERCEVOIR**

Direction Administration Générale

AFFAIRE N° 05 /27082020

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CDSP
FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DE LISTES POUR L'ELECTION
DES MEMBRES DE LA CDSP ET ELECTION DES MEMBRES**

Direction Administration Générale

AFFAIRE N° 06 /27082020

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A PASSER AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE
POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L.) POUR L'ANNEE 2020**

Direction Aménagement et Développement / Urbanisme (Cf. Projet de convention en annexe)

AFFAIRE N° 07 /27082020

**CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT (PARTICULIERS) A PASSER
AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
(C.A.U.E.) POUR L'ANNEE 2020**

Direction Aménagement et Développement / Urbanisme (Cf. Projet de convention en annexe)

AFFAIRE N° 08 /27082020

EXCERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE CM 487

Direction Aménagement et Développement / Foncier

AFFAIRE N° 09 /27082020

EXCERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE BM 813

Direction Aménagement et Développement / Foncier

AFFAIRE N° 10 /27082020

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BD 353 SITUEE AUX CAMELIAS
A LA CHALOUPE**

Direction Aménagement et Développement / Foncier

AFFAIRE N° 11 /27082020

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-LEU - PROGRAMMATION DES ACTIONS 2020

Direction Education et Cadre de Vie / Politique de la Ville (cf. Tableau des actions en annexe)

AFFAIRE N° 12 /27082020

OCTROI DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Direction Education et Cadre de Vie / Animation-Culturel/Sports

AFFAIRE N° 13 /27082020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Direction Moyens de Gestion / Ressources Humaines

AFFAIRE N° 14 /27082020

DIVERS TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE BATI COMMUNAL APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Direction des Service Techniques / Service superstructure

AFFAIRE N° 15 /27082020

TRAVAUX DE REVETEMENT SYNTHETIQUE DANS LES ECOLES MATERNELLES MARIO HOARAU, ELIE ET SETLLA - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Direction des Services Techniques / Service superstructure

AFFAIRE N° 16 /27082020

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE DE PIQUE NIQUE DE BOIS DE NEFLES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Direction des Services Techniques / Service superstructure

AFFAIRE N° 17 /27082020

TRAVAUX DE CREATION DE BUREAUX ET DE LOCAUX POUR GARDIENS EN MODULAIRE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Direction des Services Techniques / Service superstructure

AFFAIRE N° 18 /27082020

FOURNITURE ET POSE DE CLOISONS ET DE FAUX PLAFONDS A L'ECOLE ESTELLA-CLAIN - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Direction des Services Techniques / Service superstructure

QUESTIONS DIVERSES

Article L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. »

La consultation des dossiers et les compléments d'informations pour la compréhension des affaires à l'ordre du Conseil Municipal ont lieu sur place en mairie, au secrétariat général, aux heures normales des services.

En cas d'oubli de transmission d'un document annexe, la demande doit être faite dès réception de la convocation auprès du secrétariat général.

Cette disposition est rappelée dans l'article 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal